



Dossier du BHI N° S3/8151

LETTRE CIRCULAIRE 64/2008  
31 juillet 2008

**ADOPTION DU DOCUMENT D'INFORMATION INTITULE  
« LA CARTE MARINE ET LES PRESCRIPTIONS D'EMPORTE : LES FAITS »  
EN TANT QUE PUBLICATION S-66 DE L'OHI**

Référence : A. LC16/2008 du 22 février 2008.

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le BHI souhaite remercier les Etats membres suivants qui ont répondu à la LC 16/2008 concernant la proposition visant à adopter le document intitulé « *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* » en tant que publication de l'OHI et à rechercher ultérieurement la participation de l'OMI au sponsoring de ce document : Algérie, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Cuba, Equateur, Estonie, Fidji, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Japon, Rép. de Corée, Lettonie, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Roumanie, Singapour, Slovénie, Afrique du Sud, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Uruguay.
2. La France a suggéré une révision mineure de ce document afin que ce dernier puisse être considéré comme un document conjoint OHI-OMI. Le comité de direction s'assurera que ce point soit porté à l'attention du CHRIS, lors de sa réunion de novembre 2008.
3. L'ensemble des 42 réponses reçues ont été favorables aux propositions. L'OHI compte actuellement 80 Etats membres parmi lesquels deux sont privés de leurs avantages et prérogatives. Par conséquent, conformément au paragraphe 6 de l'article VI de la Convention relative à l'OHI, la majorité requise pour l'adoption d'une résolution technique correspond à 39 voix. Le document « *La carte marine et les prescriptions d'emport : les faits* » est donc adoptée en tant que publication de l'OHI et le numéro S-66 lui a été attribué.
4. Une nouvelle couverture et un préambule seront préparés et la S-66 sera postée sur le site web de l'OHI en temps utile. La S-66 sera disponible sous forme numérique uniquement et sera gratuite. Dans l'intervalle, l'Edition 2 du document existant est disponible en anglais, en espagnol et en japonais, sur le web, y compris les RENC.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Capitaine de vaisseau Robert WARD  
Directeur